

À SAVOIR : La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) confie la collecte des déchets de ses 54 communes à des sociétés extérieures. Leurs contrats arrivent à échéance au 31 mars 2022. Afin d'harmoniser le service sur l'ensemble du territoire, la CCRV est désormais engagée avec une unique entreprise : SEPUR. Celle-ci réalisera votre collecte des déchets à partir du 1^{er} avril 2022. **Un 2^{ème} calendrier vous sera distribué courant mars**, afin de vous faire part des nouveaux jours de collecte sur votre secteur.



Possédez-vous votre carte déchèterie ?

Pour effectuer les démarches, rendez-vous sur : www.cc-retz-en-valois.fr, rubrique **Vie Pratique > Déchets > Déchèteries**

Déchèteries intercommunales

- **Villers-Cotterêts**
Zone des Verriers
02600 VILLERS-COTTERÊTS
03 23 96 43 57
- **Ambleny**
D17 - Marais des Chaudières
02290 AMBLENY
03 23 72 49 28

		Ouvertures et fermetures des déchèteries						
		Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
■ Ouverte		Période basse (1 ^{er} nov. au 31 mars) : 9h30-12h et 13h-17h						
■ Fermée		Période haute (1 ^{er} avril au 31 oct.) : 9h30-12h et 13h-18h30						
	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM
Ambleny								
Villers-Cotterêts								
	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM	M AM
Ambleny								
Villers-Cotterêts								

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Sortez vos déchets la veille au soir des jours de collecte



● **ORDURES MÉNAGÈRES**



▲ **DÉCHETS RECYCLABLES**



■ **VERRE**

JANVIER	
S	1
D	2
L	3
M	4
M	5
J	6 ● ▲
V	7
S	8
D	9
L	10
M	11
M	12
J	13 ● ▲
V	14
S	15
D	16
L	17
M	18
M	19
J	20 ● ▲
V	21
S	22
D	23
L	24
M	25
M	26
J	27 ● ▲ ■
V	28
S	29
D	30
L	31

FÉVRIER	
M	1
M	2
J	3 ● ▲
V	4
S	5
D	6
L	7
M	8
M	9
J	10 ● ▲
V	11
S	12
D	13
L	14
M	15
M	16
J	17 ● ▲
V	18
S	19
D	20
L	21
M	22
M	23
J	24 ● ▲
V	25
S	26
D	27
L	28

MARS	
M	1
M	2
J	3 ● ▲
V	4
S	5
D	6
L	7
M	8
M	9
J	10 ● ▲ ■
V	11
S	12
D	13
L	14
M	15
M	16
J	17 ● ▲
V	18
S	19
D	20
L	21
M	22
M	23
J	24 ● ▲
V	25
S	26
D	27
L	28
M	29
M	30
J	31 ● ▲



Bac d'ordures ménagères

La collecte des déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) présente sur votre taxe foncière et basée sur la taille de votre logement. **Au 1^{er} janvier 2024, la CCRV modifiera son mode de facturation pour passer à la Tarification**

Eco-Responsable. La TEOM sera donc supprimée. Cette tarification sera calculée en fonction de votre utilisation du service, c'est-à-dire sur le nombre de fois où votre bac d'ordures ménagères sera collecté. Un nouveau bac, doté d'une puce électronique, vous sera distribué au cours de l'année 2022. C'est cette puce qui sera lue par le camion de collecte et qui permettra de connaître le nombre de fois où votre bac aura été présenté.

Une enquête terrain

Vous trouverez joint à ce calendrier le questionnaire à remplir et à remettre lors du passage des agents de la Communauté de Communes. Courant 2022, ces agents viendront à votre rencontre pour réaliser une enquête de terrain.

Les objectifs seront de :

- récupérer et/ou vous aider à compléter ce questionnaire
- vous remettre le bac le plus adapté à vos besoins
- vous informer sur les changements à venir
- répondre à vos éventuelles questions

Et en cas d'absence ?

Si vous êtes absents, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous aurez alors 2 possibilités :

- prendre rendez-vous avec les Services Techniques de la CCRV
- vous rendre aux permanences qui seront mises en place à proximité de votre domicile.

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur notre site internet, rubrique **vie pratique > déchets > Tarification Eco-Responsable**

MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS se trient !



Bouteilles & flacons en plastique



 Pour gagner de la place, pensez à aplatir vos bouteilles !

Emballages métalliques



Cartons & briques alimentaires



Tous les papiers, journaux, magazines



LES NOUVEAUX !

Pots et barquettes en plastique



Boîtes et tubes en plastique



Sacs, sachets et films en plastique



Petits emballages métalliques



Bac de tri



La fréquence de collecte de votre bac jaune va changer ! Suite à une étude, nous constatons que notre service actuel est trop fréquent par rapport aux besoins du territoire (les bacs collectés ne sont pas complètement remplis). Afin d'adapter le service mais aussi de maîtriser son coût, la collecte aura lieu 1 semaine sur 2, à partir du 1^{er} avril 2022.

Votre bac jaune sera trop petit ?

N'hésitez pas à le signaler dans le questionnaire qui vous a été remis. Pour récupérer votre nouveau bac, l'ancien devra être sorti pour être collecté, même s'il n'est pas plein, aux dates que vous communiquerez nos agents. Nos équipes procéderont à l'échange à la suite du passage du camion de collecte. L'opération est transparente pour vous.

Un doute ?

Faites l'essai : ne sortez votre bac jaune que dans 15 jours. Vous saurez alors si vous devez le changer.

Petite astuce : pensez à aplatir les bouteilles et les cartonnettes pour gagner de la place.

Renseignements

Vous pourrez retrouver toutes ces informations ainsi que les dates de changement de votre bac sur notre site internet, rubrique **vie pratique > déchets**